

LA tribune DES PETITES VILLES

OCTOBRE 2020
#232



“PETITES VILLES
DE DEMAIN C’EST
MAINTENANT !”

08

ST-HILAIRE -DE-BRETHMAS : L'ÉCOLOGIE
AU CŒUR DU PROJET DE REVITALISATION 05

ENTRETIEN PHILIPPE WAHL
PRÉSIDENT DE LA POSTE 06

PLF 2021 : LES PRINCIPALES MESURES
CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS 11

ILS ONT REJOINT L'APVF CE MOIS-CI

BOULAY MOSELLE	GRAND EST	57
CHAGNY	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	71
CINTEGABELLE	OCCITANIE	31
FAGNIÈRES	GRAND EST	51
L'ÉTANG LA VILLE	ÎLE-DE-FRANCE	78
LEVAL D'AJOL	GRAND EST	88
MAYENNE	PAYS DE LA LOIRE	53
MENDE	OCCITANIE	48
MONTIVILERS	NORMANDIE	76
PONT-SAINT-ESPRIT	OCCITANIE	30
RIBERAC	NOUVELLE AQUITAINE	24
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	ÎLE-DE-FRANCE	95
SAINTE-HERMINE	PAYS DE LA LOIRE	85
VAL AU PERCHE	NORMANDIE	61
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	OCCITANIE	12



PETITES VILLES DE DEMAIN... ENFIN !

Accueillant à Barentin, jeudi 1^{er} octobre la Ministre de la cohésion et des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, venue présenter et lancer officiellement le programme « Petites villes de demain », je n'ai pu m'empêcher de lancer « enfin, vous voilà ! ».

La ténacité de l'APVF semble avoir porté ses fruits, puisque cela fait plus de trois ans, que nous réclamions pour les petites villes, l'élaboration d'un plan spécifique de revitalisation à l'instar du plan « Action cœur de ville » qui s'adressait plus spécifiquement aux villes moyennes et se limitait à 222 collectivités.

Concrètement, le programme « Petites villes de demain » concernera environ mille communes de moins de vingt mille habitants (certaines candidatures pourront se faire en binôme, ville -intercommunalité) avec des fragilités reconnues au niveau de la revitalisation de leur centre-bourg notamment en matière de vacance commerciale. Il est vrai que le taux de vacance atteint et dépasse parfois les 20% dans certaines de nos communes.

Ce programme doté d'un budget de trois milliards, court sur la durée du mandat municipal, et l'APVF en sera un des principaux partenaires nationaux avec l'ANCT, la Banque des Territoires et l'ANAH.

J'invite donc les nouveaux élus intéressés par ce programme à se manifester sans tarder auprès des préfets de leur département et à nous le faire savoir de façon à ce que l'APVF soit en mesure de soutenir leur dossier.

La crise sanitaire, économique et sociale rend particulièrement urgent un démarrage rapide de ce programme. D'ores et déjà, j'ai demandé à la Ministre, un plan massif de relance du commerce de proximité, celui-ci souffrant particulièrement de la situation actuelle.

Cela passe par un soutien accru en matière d'ingénierie territoriale dont nos petites villes sont souvent dépourvues. Il faudra bien sûr, un volet fiscal avec une attention soutenue pour les centres anciens, un volet foncier, car la maîtrise de celui-ci conditionne toutes les interventions possibles et bien sûr un volet investissement pour encourager la transmission et la rénovation des locaux commerciaux.

Enfin, je n'aurai garde d'oublier le volet numérique, indispensable pour accompagner les nouveaux modes de consommation et favoriser la fréquentation des centres-villes.

Il faudra également ne pas oublier la nécessaire présence et parfois le retour des services publics dans nos centres-villes et tout particulièrement la présence des médecins et d'équipements médicaux. Je le répète souvent dans ces colonnes, la lutte contre la désertification médicale doit mobiliser toute notre attention.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce programme d'action qui doit s'inscrire dans le plan de relance présenté il y a quelques semaines par le Gouvernement.

A cet égard, le projet de loi de finances 2021 doit être évalué pour nos collectivités territoriales à l'aune d'une seule question : nos collectivités seront-elles en mesure de participer efficacement au soutien et à la relance économique ?

Convenons-en, ce plan est massif et il fait le pari d'une relance basée exclusivement sur l'investissement et notamment sur l'investissement public local porté à plus de 65% par le bloc communal.

Nous apprécions et nous l'avons dit la stabilité globale des concours financiers de l'Etat, mais nous réitérons nos inquiétudes sur la baisse des impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021 dont 3 milliards pèsent sur le bloc local. Ce processus s'inscrit après la suppression progressive de la taxe d'habitation, dans une logique de déterritorialisation de la fiscalité locale. Si la compensation annoncée n'était pas intégrale, pérenne et dynamique, il y a tout lieu de penser que l'investissement local en serait la première victime. Sans relance et sans confiance des territoires, et de leurs élus, le plan de relance ne pourra réussir. Et nous élus de petites villes, nous souhaitons tout faire pour le retour de la croissance.



Christophe Bouillon

*Président de
l'Association
des petites villes
de France*

Maire de Barentin

*Ancien député
de Seine-Maritime*

LES PETITES VILLES AU CŒUR DE CETTE RENTRÉE

PLF 2021 : L'APVF EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE ET INFORMER LES PETITES VILLES

Depuis des mois l'APVF est particulièrement investie pour défendre les intérêts des petites villes. Après une contribution au plan de relance présentée dès le mois de mai, un combat pour obtenir des compensations financières suite aux recettes perdues durant le confinement et des prises de position fortes sur les impôts de production, l'APVF a de nouveau fait entendre sa voix dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2021. L'APVF a ainsi été auditionnée à plusieurs reprises par le Gouvernement et le Parlement. Comme chaque année, les équipes de l'APVF se mobilisent pour décrypter le texte et vous informer, notamment via cette tribune, mais aussi grâce à notre newsletter hebdomadaire ou notre traditionnelle journée finances locales qui se tiendra le 21 octobre par visioconférence.

UN MOIS PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA REVITALISATION

Le programme « Petites Villes de demain », dont l'APVF est partenaire, a été officiellement lancé jeudi 1^{er} octobre à Barentin (76) en présence des Ministres Jacqueline Gourault

et Joël Giraud, et de Christophe Bouillon, Président de l'APVF, et Pierre Jarlier, Président délégué de l'APVF. En amont de ce lancement, Nicolas Soret, Maire de Joigny et Vice-Président de l'APVF, avait participé le 16 septembre à un séminaire de travail pour préparer le lancement de ce plan. La presse est largement revenue sur le lancement de ce programme, attendu depuis de nombreuses années par l'APVF, qui doit permettre d'accompagner les projets de revitalisation dans 1 000 petites villes.

Par ailleurs, l'APVF a également participé à la journée des « Managers de Centre-Ville » organisée par Centre-Ville en mouvement.

RÉUNION DE RENTRÉE POUR LE BUREAU DE L'APVF

Le bureau de l'association s'est réuni le mardi 6 octobre au siège de la FNTP. L'ordre du jour était chargé. Les élus présents ont notamment fait le point sur le PLF 2021, la gestion de la crise sanitaire ou encore le futur projet de loi 3D. Cette réunion fut également l'occasion d'évoquer le renouvellement prochain des instances de l'APVF et l'organisation de l'AG du 22 octobre.

Mais aussi...

- Nicolas Soret, Maire de Joigny et Vice-Président de l'APVF, a été auditionné le 16 septembre à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission flash sur le fonctionnement des CLSPD.
- L'APVF a organisé le 17 septembre avec son partenaire Orange et « Paroles d'élus », un webinaire consacré à « La mairie hors les murs » et à la dématérialisation des services publics avec Christophe Bouillon et Jean-Michel Morer.
- Christophe Bouillon, Président de l'APVF, est intervenu jeudi 24 septembre, dans le cadre du « LH Forum » au Havre (76), sur la place des territoires dans la transition écologique.
- Jeudi 24 septembre, Pierre Jarlier, Président délégué de l'APVF, a été auditionné par Rémi Delatte, rapporteur de l'avis « Entreprises » rendu au nom de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

RENDEZ-VOUS

21 octobre Journée finances locales

Le programme de cette journée sera finalement limité à une présentation du PLF 2021 le matin par Jean-Pierre COBLENTZ, Directeur associé Stratatorial finances, et par Jean-René CAZENEUVE, Député du Gers, Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de

l'Assemblée nationale. L'évènement ne sera accessible qu'en visioconférence. Programme et inscriptions: www.apvf.asso.fr.

22 octobre Assemblée générale de l'APVF

L'assemblée générale de l'APVF est maintenue mais réduite à la matinée. Elle se déroulera en présentiel au siège

de la FNTP (3 rue de Berri, 75008 Paris). Le port du masque sera obligatoire et la distanciation physique devra être respectée. Le cocktail déjeunatoire et la table-ronde de l'après-midi sont annulés. Aucun frais de participation ne sera donc demandé aux élus présents le matin.

Revitaliser son centre-ville tout en préservant la biodiversité, c'est exactement ce que la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard) a souhaité faire en créant ce sentier botanique. Une fois de plus la solution est venue des territoires. Ces initiatives locales innovantes doivent être accompagnées et partagées. L'écologie et la relance des petites villes centres vont être deux enjeux essentiels du nouveau mandat municipal.

SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS : L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DU PROJET DE REVITALISATION



Petite ville centre de 4 400 habitants, Saint-Hilaire-de-Brethmas connaît depuis plusieurs années déjà de grandes fragilités économiques et sociales que la crise risque de renforcer. Faute d'un centre ville attractif, la commune n'arrive plus à attirer des populations dynamiques. La fermeture des commerces et le manque d'offre médicale pénalisent la commune mais aussi tous les territoires ruraux avoisinants.

Face à ce constat alarmant, la Mairie n'est pas restée passive. Très vite, elle a lancé une politique de redynamisation du centre-ville axée autour de l'écologie, du commerce et de la santé. Le sentier de découverte botanique est une source d'attractivité pour la ville en attirant de nombreux visiteurs. Il est également un outil pédagogique essentiel pour appréhender les enjeux de la biodiversité. Un site internet a été mis en place pour faire connaître ce sentier. Grâce à ce projet, la commune a obtenu en 2019 le label territoire engagé pour la nature. Toujours dans un souci d'accélérer la transition écologique et de redynamiser cette ville centre, la Mairie a en projet depuis 4 ans en partenariat avec la SAFER, la chambre d'agriculture, le département, l'EPTB et l'agglomération la réinstallation de deux maraichers agro-écologiques sur le territoire.

Une action transversale au service de la revitalisation du cœur de ville

La politique de redynamisation du poumon de la commune comprend également un volet, commerce, santé et aménagement urbain. Un tiers lieu et une Maison France Service sont en projet d'installation dans le bâtiment communal de la Poste et dans l'ancienne mairie pour ramener les services publics essentiels dans le territoire. La municipalité défend également un projet de création de centre communal de santé au sein d'un futur éco-quartier.

La Mairie espère maintenant être retenue par le plan « Petites Villes de demain » annoncée par la Ministre de la Cohésion des Territoires à Barentin le 1^{er} octobre dernier.

Jean-Michel Perret, Maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas :

« Nos rivières feront les grands fleuves de demain. Je remercie l'APVF et son Président de son action de sensibilisation auprès du gouvernement afin d'inclure les petites villes qui irriguent notre pays ».



PHILIPPE WAHL : « LA POSTE A BESOIN DE TOUJOURS MIEUX LES COMPRENDRE TERRITOIRES, ET DE CONSTRUIRE AVEC EUX SON AVENIR »

Philippe Wahl

Titulaire d'un DEA en sciences économiques, diplômé de l'IEP Paris et de l'ENA. Après une expérience exécutive dans le domaine bancaire, il devient, en 2011, Président du Directoire de La Banque Postale et DGA du Groupe La Poste. Il est PDG du Groupe La Poste depuis septembre 2013 et assure également la présidence du conseil d'administration depuis 2016.

1- Le fonctionnement des bureaux de poste a été fortement perturbé pendant le confinement et de nombreux maires s'en sont émus. Quelles leçons en tirez-vous concernant le fonctionnement du service public postal notamment dans les petites villes ?

La Poste a dû répondre à de grandes perturbations occasionnées par cette crise mondiale.

Il n'a pas été facile, dans un premier temps, face aux contraintes humaines et logistiques, d'adapter nos organisations. C'est ce que nous avons expliqué, sans tenter de nous dégager de nos responsabilités, aux élus qui nous ont fait remonter leur mécontentement, notamment sur les fermetures de bureaux et la baisse de fréquence de la distribution du courrier. Les postières et les postiers, comme l'ensemble des citoyens, ont dû faire face, eux aussi, personnellement ou dans leur cadre familial, au choc de la pandémie. L'absentéisme lié à la garde d'enfants a été de près de 40% au début de la crise dans les bureaux de poste. Notre préoccupation permanente a été de protéger nos collaborateurs ainsi que nos clients, n'oublions pas que les facteurs vont au domicile, tout en assurant la continuité de nos missions de service public.

Nous avons donc été contraints de fonctionner en mode dégradé les deux premières semaines, en privilégiant l'ouverture des 1650 bureaux de poste les plus importants, et de progressivement rétablir une meilleure accessibilité à nos services. Notre objectif prioritaire dès le 17 mars a été de préparer et de réussir la distribution des prestations sociales du début avril, ce qui nous a amenés à nous concentrer sur ces grands bureaux.

Nous n'aurions pas pu faire face à de tels bouleversements sans la mobilisation des postiers qui ont fait preuve d'entraide et de solidarité durant cette période. Je tiens à les en remercier à nouveau ici. Nous avons également bénéficié du soutien de l'État et de celui des maires, qui ont avec nous cherché les meilleures solutions pour garantir l'accès aux services postaux essentiels.

Malgré ces contraintes, les plus visibles, La Poste est restée présente, là où d'autres avaient cessé leur activité, parce qu'elle est un acteur majeur du lien social. Nous avons choisi de privilégier les clientèles fragiles et isolées. 1,6 million de personnes, partout en France, ont été approvisionnées chaque mois de leurs prestations sociales par La Banque Postale, sans aucune rupture ni dysfonctionnement majeur.

De plus, 1 milliard de plis et plus de 100 millions de colis ont été distribués pendant le confinement, 10,5 millions de foyers français ont été équipés de masques grâce à leur facteur, 3 millions de masques lavables ont été livrés aux TPE et PME du territoire.

Les services à domicile assurés par le facteur ont également été assurés : le portage de repas ou de médicaments, le lien avec les familles ou encore l'équipement en tablettes numériques de nombreux EHPAD, en sont quelques exemples.

Nous avons également répondu à l'appel du Ministre de l'Éducation Nationale afin de développer en un temps record une plateforme de continuité pédagogique qui a permis de distribuer des équipements informatiques aux élèves non dotés ou encore de rematérialiser les devoirs dans le cadre du dispositif « devoirs à la maison ».

La Banque Postale de son côté a produit tous ses efforts pour soutenir les entreprises, les commerçants et les artisans, en relayant le dispositif de Prêt garanti par l'État et en pratiquant des reports d'échéances et de nombreuses aides à la trésorerie pour ce tissu de petites entreprises ainsi que pour les particuliers qui en avaient besoin. Elle s'engage tout autant dans le plan de relance qui vient d'être lancé.

C'est un fort « besoin de Poste » qui s'est exprimé durant cette crise. Les Français sont attachés à notre entreprise et font confiance aux postiers. Nous en tirerons tous les enseignements, notamment au sein des petites villes et des communes rurales où nous sommes, aux côtés des collectivités, de véritables acteurs de la cohésion sociale et territoriale.

2- Comment la poste peut-elle accompagner les petites villes dans le cadre du programme de revitalisation « Petites villes de demain » ?

« Petites villes de demain », c'est avant tout un programme qui reconnaît l'importance du maillage des petites villes dans les dynamiques locales. La Poste et son réseau de 17 000 points de contact, sans équivalent sur le territoire national, y contribue déjà par sa présence physique de proximité. Notre réseau est constitué de 9000 points partenariaux (avec des communes et des commerçants), et notre volonté est d'encourager ce fort mouvement de mutualisation afin de créer des pôles de services forts, mixant public et privé, au service des citoyens. Les espaces France Services sont un exemple de cette mutualisation (150 de nos 500 MSAP sont déjà labellisées). D'autres formats sont possibles, par exemple avec des offices de tourisme, comme nous l'avons fait au Mont Saint-Michel. Nous sommes à l'écoute des élus sur le sujet, afin de nous adapter au mieux au projet de ville.

Pour développer l'attractivité des petites villes, La Poste propose également des solutions qui contribuent au dynamisme de leurs cœurs de bourg.

Grâce à sa plateforme Ma Ville Mon Shopping, une solution numérique clé en main, les commerçants peuvent étendre leur zone de chalandise. Car les commerçants peuvent devenir des e-commerçants. À travers sa Box découverte ou ses opérations d'animations de Street Marketing, La Poste permet de faire connaître les commerces du centre-ville aux nouveaux arrivants et à l'ensemble des usagers de la ville.

La Poste peut également proposer aux villes un dispositif innovant, Proxi vigie urbaine, conçu pour être au service de l'entretien du centre-ville. La solution Geoptis offre quant

à elle un diagnostic complet et uniforme de la voirie permettant une analyse des dégradations et la constitution d'un plan pluriannuel d'entretien. Geoptis permet également de mesurer la qualité de l'air, de manière régulière et ciblée, rue par rue, avec une remontée des données en temps réel sur une cartographie, ou encore la couverture mobile afin d'identifier les zones à couvrir en priorité.

L'adresse est également un élément incontournable pour l'équipement du très haut débit mais aussi la géolocalisation des commerces, la livraison à domicile, l'accessibilité des secours. Sur ce sujet aussi, La Poste peut accompagner les petites villes dans le cadre du programme de revitalisation « Petites villes de demain ».

L'e-éducation et la garantie du maintien de l'apprentissage à distance est également un enjeu majeur pour le Groupe qui peut apporter des solutions numériques éducatives afin d'assurer la continuité pédagogique tout en maintenant une proximité et un suivi des élèves optimal.

Pour nos aînés, nous portons des repas à domicile ou des médicaments et améliorons leur lien social et familial, avec les tablettes ARDOIZ que nous avons développées.

3- Qu'en est-il en matière de financement ?

La Banque Postale est le premier prêteur bancaire des collectivités locales depuis 2015. Elle accompagne toutes les collectivités, y compris les plus petites. Ainsi, la moitié des financements apportés par La Banque Postale sont réalisés avec des communes de moins de 5 000 habitants.

Elle a également mis en place une offre de prêts verts à destination des collectivités locales en mai 2019. Depuis, 700 millions de prêts verts, accessibles dès 500 000 €, ont été mis en place et cette offre n'a pas d'équivalent sur le marché. De son côté, sa filiale KissKissBankBank accompagne les collectivités locales en matière de financement participatif.

La Banque Postale assure par ailleurs, pour le compte de la DGFiP, un service de dépôt et de retrait des espèces pour les régies de collectivités locales. Elle a remporté en juin 2020 un nouvel appel d'offres dans le cadre de la stratégie zéro cash de la DGFiP. À compter d'avril 2021, l'intégralité des régies pourront utiliser le service pour opérer des opérations de dépôt et de retrait d'espèces (multiplication des opérations par 10). Ceci traduit la poursuite de l'engagement de La Banque Postale dans le maintien d'un service de proximité, avec 3 200 bureaux de poste assurant le service pendant 5 ans.

4- Comment voyez-vous le service public postal à l'échéance 2030 ?

Depuis six siècles, La Poste n'a cessé d'avancer. Elle suit, parfois rythme, les évolutions de la société, elle adapte ses services aux populations et à leurs usages. Aujourd'hui encore, elle est toujours présente, aux côtés de ses clients. Ceux-ci vivent la révolution numérique et territoriale.

Pour mieux accompagner les territoires, La Poste a besoin de toujours mieux les comprendre et de construire avec eux son avenir, leur avenir, car elle est leur partenaire. Aussi, pour préparer son plan stratégique La Poste 2030, elle souhaite les consulter et invite actuellement, dans le cadre de la démarche participative qu'elle a mise en place, les postiers, clients particuliers et entreprises, élus, partenaires, fournisseurs, startups..., à s'exprimer au travers d'une plateforme collaborative (laposte.fr/2030), créée spécifiquement pour recueillir leurs contributions. Je vous invite à y déposer vos idées et propositions !

Petites villes de demain, c'est avant tout un programme qui reconnaît l'importance du maillage des petites villes dans les dynamiques locales.

Ce qui est une réalité, c'est que le métier historique de La Poste, distribuer des lettres, s'effondre. Nous estimons qu'à horizon 2030, nous n'aurons plus que 3 milliards de plis par an à distribuer contre 7 milliards cette année et 18 milliards en 2008. Cette simple chute des volumes du courrier provoque pour La Poste une perte de 800M€ de chiffre d'affaire par an.

Face à cela, nous faisons un double choix : celui du maintien de notre modèle multiactivité (réseau, banque, colis, courrier, services), unique parmi les postes européennes, et celui de la transformation. Cette transformation passe par une diversification de nos activités, fondée sur notre raison d'être. La Poste veut rester une entreprise utile, porteuse de valeurs d'intérêt général et proche de tous. Nous souhaitons affirmer notre rôle d'entreprise à missions et ainsi exercer de nouveaux services en réponse aux besoins de la société.

Nos quatre missions de service public actuelles devront aussi être repensées, afin de mieux intégrer les objectifs et enjeux du service universel du courrier et de notre contribution à l'aménagement du territoire au regard des nouveaux modes de vie. Quel réseau postal demain ? Quel rôle pour le facteur dans ce cadre ? Quel financement ? Ce sont autant de questions posées à ce stade.

Enfin La Poste à horizon 2030 aura accompagné une tendance lourde des modes de consommation : celle de l'explosion du e-commerce et du marché du colis. Durant le confinement la croissance des volumes a été de 25% et nous savons que cet essor va se confirmer, avec l'enjeu de favoriser les circuits courts et la livraison propre de ces marchandises. La Poste y est résolument engagée.

5- Comment encore mieux associer les maires à la continuité du service public postal ?

La crise que nous venons de traverser nous a démontré deux choses : la nécessité absolue d'un plan de continuité d'activité (PCA) actualisé associant tous les acteurs et l'efficacité de l'action locale. Ces deux principes guident notre relation aux maires qui disposent d'une présence postale sur leur commune.

Dans le premier mois du confinement, seules 10% des 7000 agences postales communales (APC) de notre réseau, principalement situées en milieu rural, étaient ouvertes au public. Les maires, ne pouvant garantir la sécurité des personnels et des usagers, avaient dû bien souvent se résoudre à fermer leur mairie. Nous avons alors travaillé avec eux pour les équiper rapidement en parois de plexiglas et en gel hydroalcoolique, ce qui a été fait dès avril. Dès lors, l'accessibilité aux services postaux des populations les plus isolées a progressé.

Cette expérience nous invite à plus d'anticipation pour éviter les ruptures de service. C'est pourquoi nous proposons désormais d'associer systématiquement les maires ayant une APC sur leur commune à l'élaboration du PCA local. Personne ne sait à l'heure actuelle ce que deviendra cette pandémie, nous devons nous préparer à ce que de telles situations puissent se reproduire.

Plus généralement, pour une relation permanente et fluide entre La Poste et les maires, nos équipes territoriales du Groupe, installées en région et dans chaque département, sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter si vous ne connaissez pas encore votre délégué régional ou votre délégué territorial. Toutes leurs coordonnées sont accessibles via l'adresse suivante : <https://www.groupe.laposte.com/fr/contact>.

Je forme le souhait que plus que jamais, La Poste reste le partenaire privilégié des territoires.

Trois milliards

C'est le nombre de plis annuels estimés à l'horizon 2030. Contre 7 milliards distribués en 2020 et 18 milliards en 2008.



« PETITES VILLES DE DEMAIN » : C'EST MAINTENANT !

La Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, Jacqueline Gourault, et le Secrétaire d'Etat à l'Aménagement Rural, Joël Giraud, ont présenté le Jeudi 1^{er} octobre à Barentin le plan « Petites Villes de demain » qui vise à aider 1 000 communes de moins de 20 mille habitants à revitaliser leur centre-ville.

Les attentes des petites villes ont enfin été entendues. Depuis plus de 3 ans, l'APVF milite sans relâche pour la mise en place d'un plan ambitieux et transversal pour revitaliser le centre des petites villes. Les attentes sont fortes dans les petites villes centres fragilisées depuis plusieurs années et touchées fortement par la crise. Le taux de vacance commerciale dépasse les 20 % dans certains territoires qui ont également vu les services publics s'éloigner progressivement. La crise actuelle qui touche plus particulièrement les petites communes ne rend que plus urgent le démarrage de ce programme qui doit s'attaquer à la question du commerce, de la désertification médicale, des services publics mais aussi de l'aménagement urbain. L'APVF se félicite donc d'avoir obtenu ce plan et compte bien contribuer à son succès.



En plus de l'APVF, ce programme réunit un ensemble de partenaires qui proposeront un panel de services aux petites villes retenues. La Banque des Territoires, l'ANAH ou encore le Cerema contribuent notamment à ce programme piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires. Ils proposent du soutien à l'ingénierie avec des financements de postes de chefs de projets mais aussi des financements sur des thématiques ciblées et la mise en place d'un réseau pour favoriser le partage des bonnes pratiques. 1 000 ilots de fraîcheur ou espaces publics écologiques seront financés et 800 Maisons France Services sont prévus d'ici 2022 pour les petites villes du programme. Sur les 6 années d'application du plan, 3 milliards d'euros seront mobilisés hors plan de relance. Des financements spécifiques prévus dans le plan de relance doivent normalement être ciblés sur ces petites villes en plus de ces montants déjà annoncés.

Sur la méthode, ce programme compte bien s'appuyer sur les dispositifs existants dans les territoires. Plusieurs régions et même communes ont déjà enclenché des politiques de revitalisation. Le plan sera donc bien territorialisé comme l'avait réclamé l'APVF à plusieurs reprises. Dans les territoires où aucun dispositif n'existe, l'Etat impulsera un projet de revitalisation avec les acteurs locaux.

La sélection des villes accompagnées est également territorialisée. Contrairement à « Action Cœur de Ville », ce sont les Préfets de département qui sélectionneront d'ici décembre prochain les 1 000 petites villes accompagnées. Ces villes devront ensuite signer une convention d'engagement puis une convention cadre plus formelle. Les petites villes retenues devront toute s'inscrire dans une ORT. Les projets vont commencer à être élaborés ou à se mettre en œuvre en fonction de l'état d'avancement de la politique de revitalisation de la commune. Sur les 6 années de mise en œuvre du plan, l'offre de service pourra être enrichie. L'évaluation des actions mises en œuvre commence elle dès maintenant.

Christophe Bouillon qui a accueilli à Barentin la Ministre pour la présentation de ce programme a rappelé la nécessité d'agir vite et fort pour soutenir les petites villes qui tentent de sauver leur centre si essentiel pour les territoires ruraux avoisinants.

5G : QUID DES ZONES BLANCHES ET GRISES ?

Depuis plusieurs semaines, le déploiement prochain de la 5G suscite des polémiques et des débats. Plusieurs maires ont fait part de leurs réticences et ont demandé un débat public, notamment sur les conséquences que le déploiement de cette nouvelle technologie pourrait avoir sur la santé humaine et les écosystèmes.

Pour l'APVF, la priorité absolue est de parvenir à résorber les zones blanches et grises du territoire et de déployer partout la 4G et la fibre. Environ 1 000 petites villes sont en effet situées en zones grises et blanches en internet et téléphonie mobiles. Le déploiement de la 4G et de la fibre dans ces territoires

est à la fois un enjeu d'égalité des territoires, les zones grises et les zones blanches renforcent le sentiment de relégation des populations, mais également un enjeu d'attractivité économique.

Pour l'APVF, il est nécessaire qu'un débat serein puisse s'ouvrir sur la 5G et que les élus locaux soient associés tout au long du processus.



PLF 2021 : UNE ÉCOLOGIE DES PETITS PAS...

Grande nouveauté, le PLF est désormais accompagné d'un budget vert qui comprend un rapport sur l'impact environnemental de l'ensemble des politiques publiques. Sur les 574 milliards d'euros de dépenses analysées, 43 milliards auraient un impact favorable sur l'environnement au regard de 6 critères (climat, prévention des risques, eau et biodiversité, économie circulaire, notamment), et 10 milliards « un impact strictement défavorable à l'environnement ». Le budget du Ministère de l'écologie atteint 48.6 milliards d'euros cette année soit 1.3 milliards de plus qu'en 2020 hors plan de relance. Un chiffre qui est à nuancer dans la mesure où le logement est passé dans ce ministère. A périmètre constant, le Ministère gagne 800 millions d'euros sans compter les 30 milliards du plan de relance.

Si on regarde plus en détail les mesures écologiques, ce PLF prévoit d'élargir la Prime Rénov à tous les ménages et aussi la mise en place d'une bonification financière aux communes qui luttent contre l'étalement urbain en favorisant la construction de logements plus denses. Pour les mobilités, 7 milliards d'euros sont prévus en plus des 7 milliards du plan de relance. Pour favoriser le développement des énergies renouvelables, 6.9 milliards sont prévus contre 5.4 pour l'année précédente. Enfin, le fonds de prévention des risques naturels majeurs est renforcé.

L'APVF a tenu à saluer ces premières avancées et la mise en place du budget vert. Elle a néanmoins déploré des moyens toujours insuffisants pour relever le défi écologique dans les territoires. Le soutien aux énergies renouvelables demeure au deçà des enjeux et les dépenses de fonctionnement des collectivités en la matière sont toujours insuffisamment soutenues. La victoire face au défi écologique n'est donc pas pour cette année...

UN RENOUVELLEMENT SÉNATORIALE PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA STABILITÉ

Dimanche 27 septembre, les grands électeurs étaient appelés aux urnes dans le cadre des élections sénatoriales. Ce renouvellement concernait la série 2, 172 sièges sur 348 étaient renouvelables. Sans surprise après des élections municipales marquées par une grande stabilité, les équilibres politiques au Sénat n'ont que peu évolué. 70 nouveaux sénateurs font leur entrée au Palais du Luxembourg. La parité progresse légèrement. Le sénat compte désormais 118 sénatrices (34%) contre 87 (25%) en 2014 et 102 en 2017 (29%). La majorité sénatoriale de droite et du centre sort confortée. Après plusieurs victoires aux municipales, notamment dans des grandes villes, les écologistes sont en mesure de créer un groupe d'une douzaine d'élus à la Haute-Assemblée. Ce groupe sera présidé par le Sénateur de l'Isère Guillaume Gontard. Si le bloc de gauche se renforce globalement, le groupe socialiste perd quelques sièges. Les présidents des groupes politiques ont été reconduits dans leurs fonctions, à l'exception du groupe communiste qui sera désormais présidé par Eliane Assassi, Sénatrice de Seine-Saint-Denis. Sans surprise, le Président Gérard Larcher a été réélu au plateau pour un nouveau mandat. Il préside la Chambre Haute depuis 2014, et l'avait également présidé de 2008 à 2011.





Le Conseil d'Etat a reconnu qu'une commune pouvait recouvrer le coût des travaux réalisés d'office auprès de la personne propriétaire du bien à la date de l'expiration du délai de mise en demeure pour réaliser les travaux demandés.

TRAVAUX D'OFFICE : LE PROPRIÉTAIRE DÉFAILLANT EST DÉBITEUR DES FRAIS EXPOSÉS PAR LA COMMUNE.

Le 15 février 2010, le maire de Paris a mis en demeure les copropriétaires d'un immeuble de réaliser, dans un délai d'un mois, des travaux qui avaient été requis, en raison de l'insalubrité de l'immeuble, par un arrêté du préfet de police du 26 février 1999. Ces travaux n'ayant pas été réalisés dans le délai imparti, ils ont été exécutés d'office par la ville de Paris entre le 7 mars et le 16 mai 2011. Le 6 juillet 2014, la société propriétaire a cédé son bien à une autre société. Néanmoins, le 31 juillet 2015, la ville de Paris a émis à son encontre un titre exécutoire mettant à sa charge une somme de 14 744,39 euros en vue de recouvrer auprès d'elle le coût des travaux réalisés en 2011, à l'époque où elle était encore copropriétaire de l'immeuble.

En première instance, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la première propriétaire, tendant à l'annulation du titre émis par la ville de Paris. Toutefois, en appel la Cour a annulé le jugement ainsi que le titre exécutoire au motif la première société n'était plus propriétaire de l'immeuble à la date à laquelle elle statuait et donc que les frais relatifs aux travaux réalisés d'office ne pouvaient pas être mis à sa charge. La ville de Paris s'est pourvue en cassation, le Conseil d'Etat était donc saisi de la question suivante : en cas de changements successifs de propriétaires, lequel des propriétaires est débiteur des frais avancés par la commune pour la réalisation des travaux d'office ?

La qualité de propriétaire s'apprécie à la date de l'expiration du délai de mise en demeure.

Par un arrêt du 28 septembre 2020 (n° 429980), le Conseil d'Etat a d'abord rappelé que si à l'issue du délai de mise en demeure imparti le propriétaire défaillant n'a réalisé aucune des mesures demandées, alors le maire peut se substituer au propriétaire défaillant en réalisant des travaux d'office aux frais dudit propriétaire (articles L. 1331-29 et L. 1331-30 du code de la santé publique).

Le Conseil d'Etat a déduit de ces dispositions que seul le propriétaire défaillant, c'est à dire la personne ayant la qualité propriétaire du bien à la date d'expiration du délai imparti

par la mise en demeure d'exécuter les travaux, sera débitrice des frais exposés par la commune au titre des travaux réalisés d'office.

Néanmoins, par un arrêt du même jour (n° 426290) le Conseil d'Etat est venu nuancer ce principe en considérant que, dans le cas particulier d'un bien acquis par un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ayant fait l'objet d'un arrêté de péril imminent, l'acheteur du bien n'avait pas la qualité de propriétaire à la date de l'édition de l'arrêté de péril imminent dans la mesure où les travaux n'avaient pas été réceptionnés.

La solution retenue par le Conseil d'Etat restera applicable même après l'entrée en vigueur de la réforme de la police des immeubles insalubres

L'arrêt du Conseil d'Etat du 18 septembre 2020 doit nécessairement être mis en perspective avec la réforme actuelle de la police des immeubles insalubres. En effet, l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 est venue créer une nouvelle police administrative spéciale unique de la sécurité et de la salubrité des immeubles en remplacement de plus d'une dizaine de procédures existantes relevant de plusieurs codes.

Néanmoins, aucune des nouvelles dispositions ne s'oppose au principe dégagé par le Conseil d'Etat.

M^e Cécile Bourgoïn

Avocat au Barreau de Paris
Cabinet Oppidum Avocats

L'ESSENTIEL :

- La commune pourra obtenir le recouvrement du coût des travaux réalisés d'office auprès de la personne ayant la qualité de propriétaire à la date de l'expiration du délai de la mise en demeure de réaliser les travaux.
- -La solution retenue par le Conseil d'Etat ne s'inscrit pas en contradiction avec la réforme de la police des immeubles insalubres portée par l'ordonnance du 16 septembre 2020.



Le projet de loi de finances pour 2021 a été présenté en Conseil des ministres, le 28 septembre 2020. Ce nouveau budget, qui intègre dans une mission dédiée le plan «France relance» de 100 milliards d'euros, acte notamment la stabilisation des dotations, la baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale et la non-reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales des collectivités locales.

STABILITÉ GLOBALE DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

L'APVF prend acte de la confirmation en 2021 d'une stabilité globale, voire une légère augmentation, des concours financiers de l'Etat, qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros.

La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros. En outre, les communes d'outre-mer bénéficieront d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines de 17 millions d'euros. Les dotations d'investissement seront également stabilisées. La

dotations politiques de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros et les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

Bien que, pour la première fois depuis 2017, les communes soient épargnées, l'APVF regrette que cette stabilité ou ces hausses soient financées, à hauteur de 50 millions d'euros, par une baisse des variables d'ajustement, fléchée sur les régions et les départements. Alors, certes, le montant gagé est plus faible que les années passées, mais son impact ne doit pas être relativisé étant donné le contexte de crise sanitaire.

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20% restant, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront

une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation. L'APVF aurait souhaité un dispositif plus ambitieux qui, au-delà de la simple neutralisation de la réforme, injecte plus d'équité dans la répartition des dotations.

BAISSE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

En outre, alors que l'APVF et l'ensemble des associations d'élus avaient mis en garde le Gouvernement, le PLF acte une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021, dont 3,29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la CFE et de la TFPB des établissements industriels.

Ce volet du plan de relance reposera sur trois mesures. D'une part, la réduction de la CVAE de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt, ce qui correspond à la suppression de la part régionale (-7,25 Md€), d'autre part, la réduction de moitié des impôts fonciers (CFE et TFPB) des établissements industriels pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (-1,75 Md€ de TFPB et -1,54 Md€ de CFE) et, enfin, l'abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée

qui serait ramené de 3% à 2% afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

La compensation du coût de la mesure pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre sera assurée par un prélèvement sur les recettes de l'État. Cette compensation sera égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB et de CFE.

L'APVF veillera bien, dans le cadre du débat parlementaire, à ce que le dispositif de neutralisation garantisse une compensation financière intégrale, pérenne et dynamique, qui tienne compte de l'évolution des bases et des taux votés par les élus locaux.

COMPENSATIONS LIÉES AU COVID-19

L'APVF rappelle enfin que les effets de la crise sanitaire pour les finances locales ne se limiteront pas à 2020. À ce titre, elle regrette que le PLF 2021, dans sa version initiale, ne prévoit pas une reconduction de la clause de sauvegarde des recettes dont ont bénéficié les collectivités pour faire

face aux pertes résultant de la crise, contrairement à ce que proposait le député Jean-René Cazeneuve dans son rapport sur l'impact de la Covid-19 sur les finances locales. Clause de sauvegarde qui doit d'ailleurs, selon l'APVF, intégrer les pertes de recettes tarifaires.

VOUS ÊTES LES BIENVENUS À L'APVF, REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous sur
www.apvf.asso.fr



UNE FORCE POUR AGIR
AU SERVICE
DES **PETITES**
VILLES

APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – www.apvf.asso.fr

 Association des Petites Villes de France –  @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Sacha Bentolila, Cécile Bourgoïn, Emma Chenillat, Clément Cunin
Crédits photos : Damien Carles

Conception, réalisation A2G Com – Mise en page : Nathalie Picard - Impression : Imprimerie de l'étoile. N° de commission : 1118G86803 – Abonnement : 30,63 €

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – GROUPE FDJ – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – GESTES PROPRES – CLEAR CHANNEL – LE GROUPE GROUPAMA – HEINENKEN – CEREMA – GROUPE CASINO – AFL